



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAR – FFPJP
LE PANORAMA
Avenue Alphonse LAVALLEE – BP 331
83077 TOULON Cedex 9

CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNATS DU VAR

1 - RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges régit les CHAMPIONNATS DU VAR dont l'organisation est confiée aux clubs ayant remporté un titre la saison précédente, sous le contrôle du CD83FFPJP.

En cas de désistement du club vainqueur, le club finaliste est sollicité par le Comité.

Dans le cas où celui-ci ne peut également pas l'organiser, le Comité Directeur du CD 83 sollicitera des clubs ayant la capacité de l'accueillir.

Les clubs ayant en charge l'organisation des Championnats du Var s'engagent à respecter ce cahier des charges.

Un contrôle du respect du cahier des charges sera effectué par une délégation de membres du CD83FFPJP accompagné d'un arbitre du Comité Départemental.

Les Championnats du Var sont répartis sur plusieurs journées et le calendrier arrêté par la FFPJP.

Un tableau récapitulatif des principaux engagements sera signé entre le Président du CD 83 et le club support (Annexe 1). Tout club hôte n'ayant pas suivi scrupuleusement les différents points de ce règlement sera passible de sanctions disciplinaires.

Si besoin, après en avoir fait la demande au CD83, un club accueillant un Championnat du Var et ne disposant pas suffisamment de terrains, pourra s'associer avec le club voisin le plus proche, le deuxième club étant soumis aux mêmes conditions.

-ooo0ooo-

2 – RESPONSABILITÉS DU COMITE DU VAR

Organisation d'une réunion / visite tripartite au préalable entre le Comité départemental, le Club Hôte et la Mairie d'accueil, pour la préparation de la l'organisation.

Obligation par le Club de nommer 1 ou 2 référents (*en fonction du nombre de sites dédiés*) auprès du Comité pour la bonne tenue du Championnat.

Il organise une visite du site accompagné d'un membre du Comité et d'un Arbitre, 1 mois au moins avant la tenue du Championnat.

Il crée, et publie l'affiche des Championnats via le site du CD83 (*date, heures, organisation, lieux, date limite d'inscription*), et désigne les arbitres.

Il organise le dépôt des licences sur chaque site nécessaire (*prévoir une table par tranche de 50 équipes environ*).

Chaque club inscrit l'ensemble de ses équipes auprès du Comité et règle le montant total des inscriptions.

Les inscriptions seront prises par les clubs et centralisées par le CD83 au plus tard le jeudi précédant la compétition (*le lundi pour les compétitions Vétérans*).

Le CD83 désignera pour chaque Championnat des délégués dont le rôle sera :

- De constituer le jury du Championnat
- De désigner un responsable de la table de marque
- De veiller au bon déroulement du Championnat et au respect des règlements en vigueur
- De diriger le protocole avant et après finale
- De sacrer les champions
- De remplir la feuille de résultats du Championnat
- De procéder aux démarches administratives et logistiques (*Charte, certificats médicaux et habillement...*).

-ooo0ooo-

3 – ORGANISATION MATÉRIELLE

3-1 – TERRAINS :

Le club hôte devra s'assurer d'un nombre de terrains suffisant pour le bon déroulement du Championnat.

A savoir :

DISCIPLINE	CATÉGORIE	NOMBRE (minimum)	DIMENSIONS
PÉTANQUE	Triplettes - Hommes	100 jeux	15 m X 4 m
	Doublettes - Hommes	100 jeux	
	Individuel - Hommes	300 jeux	
	Triplettes - Promotion	125 jeux	
	Triplettes - Vétérans	50 jeux	
	Triplettes - Féminin	50 jeux	
	Doublettes - Féminin	50 jeux	
	Individuel - Féminin	50 jeux	
	Triplettes à la mêlée par club	80 jeux	
	Triplette mixte 2H/1F	100 jeux	
	Doublettes – Mixte 1H/1F	130 jeux	
	Triplettes Jeunes (J.C.M.B)	30 jeux	
	Doublettes Jeunes (J.C.M.B)	30 jeux	
	Tête à tête jeunes (J.C.M.B)	60 jeux	
JEU PROVENÇAL	Triplettes - Hommes	100 jeux	24 m X 4 m
	Doublettes - Hommes	120 jeux	
	Individuel - Hommes	100 jeux	
	Triplette - Vétérans	70 jeux	
	Triplettes à la mêlée par club	100 jeux	
	Doublettes jeunes	10 jeux	

- Prévoir un carré d'honneur d'au minimum 4 jeux et d'un maximum de 8 jeux, suffisamment éclairés pour permettre le déroulement des dernières parties dans de bonnes conditions,
- Le traçage de tous les terrains devra se faire à la ficelle, (*sauf dérogation accordée par le Comité Départemental*),
- Le carré d'honneur sera équipé de marqueurs de score et de cercles,
- Tous les jeux devront être numérotés.

3 – 2 GESTION DU CHAMPIONNAT :

Elle est du ressort des membres du CD83 (*délégués, responsables des tables de marque, arbitres ...*).

Pour cela, le club organisateur devra mettre à disposition de la délégation :

- Tables et chaises,
- Panneaux d'affichages pour les différentes informations à diffuser,
- 1 sono avec 1 ou 2 micros baladeurs,
- Une alimentation électrique avec prises multiples si besoin et éclairage,
- Plan des jeux et fléchage pour se rendre sur les différents sites,
- Un espace pour procéder à l'essayage des tenues en vue des Championnats de France,
- Sanitaires à disposition et en nombre suffisant pour les dames, les messieurs et les personnes à mobilité réduite,
- Buvette sur chaque site de jeu avec boissons légalement autorisées (*groupe 2 maxi*) et à distance suffisante des aires de jeu pour ne pas gêner les joueurs,
- Local de contrôle anti-dopage et alcoolémie,
- Barrières de sécurité,
- Trousse de premiers secours et un DSA.

TABLEAU RÉCAPITULATIF de la LOGISTIQUE

CHAMPIONNAT DU VAR :

DATE :

CLUB ORGANISATEUR :

CLUB ASSOCIÉ :

RÉFÉRENT(S) Club(s) :

Téléphone :

Mail :

OBJET	OUI	NON	OBSERVATIONS
Nombre aires de jeux			
Nombre de terrains			
Traçage à la ficelle			
Numérotation			
Carré d'honneur*			*Préciser le nombre de jeux
Tables / Chaises			
Barnum(s)*			*Préciser le nombre
Sonorisation			
Rallonge / Prises multiples			
Cercles de jeux			
Scoreurs			
Panneaux affichages			
Espace « essayage »			
DSA + trousse 1 ^{er} secours			
Barrières de sécurité			
TOTAL			

COMMENTAIRES :

AVIS du CD83 :